

Procès verbal réunion du conseil municipal

Séance du 02 octobre 2020 à 19 heures

Présents : M.MDS BRUN Karine, SEVILLA Thierry, COUSIN Céline, VOUTZINOS Martine, RIVIERE Alain, DA VINHA Annabelle, MALLEJAC Michel, BRIEZ Marine, ARLET François, HIGOUNET Maxime, COUEFFE Céline.

Absents excusés : Néant

Absents ayant donné procuration : DELECROIX Patrick donne procuration à Karine BRUN, ESPLAT Virginie donne procuration à Michel MALLEJAC, CAILLAUD Cécile donne procuration à Martine VOUTZINOS, GARE Thierry donne procuration à Céline COUSIN.

Secrétaire de séance : COUEFFE Céline

1. Décision prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT :

Madame le Maire fait lecture de la décision qu'elle a prise conformément aux articles L 2122-22 et L2122-23 du CGCT concernant la mise en place d'un prêt long terme, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse, afin d'aider la commune à financer les projets de commerces et d'Espace de Vie Social pour un montant total de 218 000 € décomposé comme suit :

- Mise en place d'un prêt long terme (Locaux commerciaux) : 140 000 €
- Mise en place d'un prêt long terme (Espace de vie sociale) : 78 000 €

2. Procès-verbal du 04 août 2020 :

Pas d'observations, le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Enquête publique - Installations classées pour la protection de l'environnement – demande d'autorisation environnementale présentée par la société CEMEX Granulats Sud-Ouest – délibération n°2020-0043 :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal, que par arrêté préfectoral du 28 mai 2020, une enquête publique unique d'une durée de 34 jours, du lundi 17 août 2020 au samedi 19 septembre 2020, a été ordonnée sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CEMEX Granulats Sud-Ouest en vue :

- ❖ d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires sur le territoire des communes de Lafitte-Vigordane et Salles-Sur-Garonne comprenant :
 - le renouvellement de l'autorisation sur Salles-Sur-Garonne, lieux-dits « Les Hôpitaux », « Maraston », et « Houillères » ;
 - l'extension de l'autorisation sur Salles-Sur-Garonne, lieux-dits « Maraston » et « Houillères » ;
- ❖ de renouveler l'autorisation d'exploiter une installation de traitement **sur Lafitte-Vigordane** et Salles-Sur-Garonne

Notre commune n'est concernée que par le renouvellement de l'autorisation d'exploiter l'installation de traitement qui se situe en zone gravières du Plan Local d'Urbanisme. Le commissaire enquêteur désigné pour cette enquête a tenu ses permanences à la mairie de Salles-Sur-Garonne et de Lafitte-Vigordane. Le dossier et le registre d'enquête ont été mis à disposition du public et l'étude d'impact était mise en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Garonne.

Madame le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur ce projet. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés de donner un avis favorable à la demande d'autorisation déposée par la Société CEMEX pour ce projet.

4. Recensement de la population en 2021 – désignation du coordonnateur communal d'enquête – délibération n°2020-0044

Madame le maire informe l'assemblée que notre commune est concernée par un recensement de la population en 2021, soit entre le 21 janvier et le 20 février 2021.

Afin de mener à bien ce recensement il y a lieu de désigner un coordonnateur communal d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement. Ce coordonnateur est l'interlocuteur de l'INSEE pendant le recensement. Il met en place la logistique, la formation des agents recenseurs et les encadre. Il est formé par l'INSEE aux concepts, aux procédures de recensement et peut être désigné parmi le personnel communal.

Madame le maire sollicite l'avis de l'assemblée. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés de désigner un coordonnateur communal qui sera chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement de la population en 2021 et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce recensement.

5. Convention avec la piscine de Rieux pour l'école maternelle et élémentaire – délibération n°2020-0045 :

Madame le Maire expose à l'assemblée la proposition de convention de mise à disposition, proposée par la commune de Rieux-Volvestre, pour la piscine d'hiver. La commune de Rieux-Volvestre pourra mettre à la disposition de l'école élémentaire de Lafitte-Vigordane les installations de la piscine d'hiver du 28 septembre au 20 novembre 2020 soit au total 6 heures pour la période considérée.

La commune de Lafitte-Vigordane quant à elle s'engagerait à régler les frais de mise à disposition des installations suivant le tarif horaire en vigueur pour la période concernée, soit 50 euros de l'heure.

Madame le Maire propose de prendre en compte cette convention pour les enfants de l'école élémentaire et demande l'avis de l'assemblée. Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter la mise à disposition par la commune de Rieux-Volvestre du bassin d'hiver suivant les dates proposées, de s'engager à régler la somme de 50 euros de l'heure pour la location du bassin et mandate Madame le Maire (ou son 1^{er} adjoint) pour signer la convention et toutes autres pièces nécessaires à ce dossier.

6. Attribution d'un prêt sans intérêt par le Conseil Départemental 31 pour la création d'un jardin du souvenir et d'un columbarium – délibération n°2020-0046 :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 12 mars 2019 – n°2019-0014, la commune a sollicité le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour une demande de subvention afin de nous aider à financer le projet de création d'un jardin du souvenir et d'un columbarium au cimetière communal d'un montant de 3 583.33 € HT (4 300.00 € TTC).

Suite à notre demande, le Conseil Départemental lors de sa commission permanente du 19 septembre 2019, nous propose en termes d'aide financière, l'attribution d'un prêt sans intérêt. Ce prêt consenti à la commune d'un montant maximum de 1 791.67 € représentant 50% de la dépense retenue sera versé en une seule fois au Receveur de la collectivité. Il sera consenti sans intérêt et devra être totalement remboursé en 4 années. Le remboursement s'effectuera par 3 annuités constantes de 447 € et une de 450.67 €.

Madame le Maire propose d'une part, d'accepter ce prêt sans intérêt du Conseil Départemental 31, et d'autre part, d'engager la fiscalité nécessaire au paiement des annuités pendant toute la durée de l'emprunt. Elle demande l'avis de l'assemblée. Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter le prêt sans intérêt, d'un montant de 1 791.67€, consenti par le Conseil Départemental 31 à la commune, en vue de la réalisation du projet : Création d'un jardin du souvenir et d'un columbarium au cimetière communal, de s'engager à créer et mettre à recouvrement pendant toute la durée du prêt, la fiscalité nécessaire au paiement des annuités et mandate Madame le Maire (ou son 1^{er} adjoint) pour la signature du contrat de prêt et toutes autres pièces nécessaires à ce dossier.

7. Reprise du lotissement de la Chapelle – rue de la Chapelle (Nexity) :

Il est fait un point sur la situation du projet. Des vérifications restent à faire avant la reprise du lotissement. Ce point sera donc remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

8. Informations :

• **SDEHG – Installation de la commission territoriale du Fousseret :**

Mrs Alain RIVIERE et François ARLET, délégués au SDEHG étaient présents à la réunion du 04.08.2020 pour l'installation de la commission territoriale du Fousseret :

- Le 1^{er} point concernait l'élection du vice-président de la commission territoriale - est élu : Alain AKA
- Le 2^{ème} point concernait l'élection d'un délégué au comité syndical – est élu : Alain AKA

• **Sté RES – Permanence publique présentation projet photovoltaïques flottants :**

Le 08 septembre 2020 de 16h à 19h la Société RES a organisé une permanence publique à la mairie pour la présentation du projet des photovoltaïques flottants avant le dépôt du permis de construire. L'occasion était donnée à toute personne de s'informer et/ou de poser des questions sur l'aménagement et le développement de ce futur projet. Personne n'est venu à cette réunion d'information.

• **Désignation du référent FIBRE :**

Le plan de déploiement de la fibre optique, dans notre département est désormais bien engagé. Afin d'accompagner les équipes de Haute-Garonne Numérique et celles de Fibre 31, il y a lieu de désigner, comme pour la mandature municipale précédente, un référent fibre au sein du conseil municipal. Il sera le premier interlocuteur pour accompagner les différentes phases techniques nécessaires au déploiement de la fibre mais également les opérations de communication nécessaires lors de la mise en commercialisation du réseau. Thierry SEVILLA qui était déjà référent et qui a suivi ce dossier depuis le départ est de nouveau désigné comme référent fibre.

• **Marché des commerces :**

L'appel d'offre pour l'aménagement des commerces est arrivé à son terme. Au vu du rapport d'analyse des offres et après discussion le choix des entreprises a été arrêté. La procédure suit son cours. L'architecte a transmis un planning de travaux dont il est fait état.

• **Panneau « Vous êtes à la campagne » :**

Lors de la campagne électorale il avait été évoqué l'installation d'un panneau de « bienvenue » à l'entrée de la commune. Céline COUSIN en charge de la commission présente le panneau « Vous êtes à la campagne » et demande l'avis de l'assemblée. Après discussions certains détails seront repris et une nouvelle version sera représentée.

• **Restaurant le 26 Lafitte :**

Mr et Md SIRGOT, propriétaires du fond de commerce du 26 Lafitte ont été invités à se présenter au conseil municipal.

Séance levée à 20 heures 30